PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS



3-5 ans

6-7 ans

8-12 ans

Quéven Kewenn

Année 2026-2027

Sommaire

Introduction : 2
Description de l'Accueil de Loisirs sans hébergement 3
Implantation géographique 3
Présentation des locaux 3
Le public 5
Les besoins 5
Les objectifs du projet pédagogique 7
Les objectifs pédagogiques 7
Organisation et fonctionnement 9
Les modalités d'inscription 9
Formules et horaires d'accueil 9
Accueil des nouveaux arrivants 9
Annulations et remboursement 10
Journée Type 10
Les activités proposées 11
La programmation d'activités lors des vacances scolaires : 11
Les mercredis 11
Le transport : 12
Les ateliers : 12
Santé, sécurité 12
L'équipe pédagogique 13
Présentation 13
Les valeurs de l'équipe d'animation 14
Les relations 14
Les relations entre les enfants et l'équipe d'animation : 14
Les relations entre les animateurs et les responsables légaux : 14
Les relations dans l'équipe d'animation : 14
Les relations entre les jeunes et les personnes extérieures à l'équipe d'animation : 15
L'évaluation 15
ANNEXE : Le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs 18

Introduction :

L'Accueil de Loisirs 3-12 ans offre à l'année une formule d'accueil et d'animation adaptée aux besoins et aux attentes des jeunes Quévenois et de leurs familles, pendant les mercredis et les vacances scolaires.

L'Accueil de Loisirs est divisé en 3 tranches d'âge qui peuvent évoluer en fonction du nombre d'enfants accueillis :

- Les 3-5 ans
- Les 6-7 ans
- Les 8-12 ans (8-9 ans et 10-12 ans l'été)

Par ailleurs, nous travaillons en transversalité avec l'Accueil de loisirs 12-17 ans qui fait partie d'une des entités du Pôle Jeunesse, avec qui nous partageons des valeurs communes.

En effet pour chacun d'entre nous, le jeune est pris en compte en tant qu'individu à part entière. Dans cette optique, les professionnels se doivent de permettre aux jeunes d'exprimer leurs envies ainsi que leurs choix.

La construction des programmes d'activités, de l'ambiance ainsi que du lien de confiance sont créés pour amener les jeunes à devenir acteur et auteur de leurs loisirs.

Le projet pédagogique de l'ALSH constitue une réflexion collective qui définit des objectifs pédagogiques et les moyens de mise en œuvre pour les atteindre.

Description de l'Accueil de Loisirs

Implantation géographique

L'ALSH 3-12, se divise en deux structures distinctes sur la ville de Quéven. En effet, un premier Accueil de Loisirs dédié aux enfants de 3 à 7 ans se situe dans le centre-ville de Quéven, rue Anatole France, à quelques pas du Parc de Kerzec et du Centre Culturel des Arcs.

La seconde structure, dédiée aux jeunes de 8 à 12 ans, prend place au complexe sportif de Kerlébert, durant les vacances scolaires, avec possibilité d'utiliser également le complexe sportif du Ronquedo, situé à côté du collège Joseph Kerbellec,

Présentation des locaux

Les bâtiments de l'**école primaire Anatole France** et l'**école maternelle "Les Petites Pousses"** accueillent les enfants de 3 à 7 ans sur les différentes périodes de vacances ainsi que les mercredis. Ces bâtiments sont également utilisés pour accueillir les jeunes de 8 à 12 ans les mercredis.



Les espaces dédiés à l'Accueil de loisirs sont mutualisés entre l'Accueil périscolaire et l'Accueil de loisirs.

Le **complexe sportif de Kerlebert** accueille les jeunes de 8 à 12 ans lors des vacances scolaires avec un accès à la piste d'athlétisme, à la salle polyvalente et une salle de danse.

Une salle à l'étage a également été aménagée pour l'Accueil de loisirs, par les jeunes et les animateurs.



Pour les grandes vacances, **l'accueil est effectué en multisite** dû au nombre d'enfants accueillis afin d'avoir une meilleure cohésion éducative pour l'accueil de jeunes de différentes tranches d'âges (8-9 ans et 10-12 ans)

Le **complexe sportif du Ronquedo** est utilisé en complément du complexe de Kerlébert.



Les accueils et les départs **se font uniquement à Kerlébert de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 19h00**.

Pour les temps d'animation, les tranches d'âge se divisent sur les espaces, les 8-9 ans vont à Kerlebert et les 10-12 ans vont à la salle du Ronquédo. Ce qui permet d'utiliser les différents locaux en fonction des diverses activités prévues au programme.

Un tableau organisationnel est fait en amont pour la répartition des activités.

Ci-dessous un exemple du tableau d'organisation :

Dates	Salle Ronquédo	Salle Kerlebert	Haut Kerlebert	Piste Athlé
07/07	Petits jeux connaissance	Parcours à l'aveugle	Donut de WISH	
	Karakaka			Athlé
08/07			Bracelet brésilien	
		Les 4 continents	Stage - tube de l'été	
09/07	Crosse québécoise	Jeux bretons		
		Jeux bretons	Stage - tube de l'été	

Nous accueillons un nombre important d'enfants durant cette période, cela nous permet de fonctionner en petits groupes et de disposer, en supplément, de terrains de tennis, d'un dojo et d'une salle d'agrès.

Le public

Dans l'optique de permettre un accueil des plus personnalisés, nous avons réparti les enfants par tranches d'âge :

- 3-5 ans
- 6-7 ans
- 8-12 ans

De ce fait, nous pouvons adapter les activités proposées et répondre au mieux au rythme et aux besoins de chacun.

Durant les vacances d'été, nous accueillons environ :

- 64 enfants de 3-5 ans
- 56 enfants de 6-7 ans
- 85 jeunes de 8-12 ans

Les besoins

Afin de structurer des objectifs permettant l'épanouissement des enfants, nous nous basons sur les besoins généraux du public tout en tenant compte des particularités de chacun. Voici, un panel des besoins par tranches d'âge :



Comme développés ci-dessus, les besoins des enfants évoluent et se multiplient tout au long de leur croissance.

L'équipe se doit de prendre en compte l'apparition de nouveaux besoins sans oublier la présence constante des besoins primaires.

Les objectifs du projet pédagogique

Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques du projet pour les 3/7 ans		
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**	**Moyens et réalisations**
Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité	- Guider l'enfant dans la notion du vivre ensemble - Développer l'entraide et la solidarité entre les enfants - Faire participer les enfants aux différents temps de la vie quotidienne	• Mise en place de règles de vie avec les enfants (chaque vacances et chaque mercredi) • Échanges avec la médiathèque (temps de lecture et jeux de sociétés) • Rangement des activités • Grands jeux collectifs et de coopération • Temps d'échanges et de lecture entre les différentes tranches d'âge
Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins	- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant - Veiller à établir une progression dans l'activité - Satisfaire les besoins de l'enfant en matière de découverte, créativité et imaginaire - Découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper…	• Mise en place de règles de vie • Bienveillance et vigilance de la part des animateurs • Consulter les jeunes sur leurs envies/idées pour améliorer le cadre de vie communal • Par le choix de thématiques • Mise en place d'activité avec la médiathèque (lecture, jeu de société) • Par des animations diversifiées (activités manuelles, activités physiques, contes, jeux, théâtre…)
Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant	- Adapter l'activité à l'âge du public et à ses capacités - Respecter le besoin d'autonomie de l'enfant - Rendre l'enfant acteur de ses loisirs	• Connaître les besoins et attentes de chaque tranche d'âge • Le laisser faire et l'accompagner (vie quotidienne et temps d'activité) • Mise à disposition de matériel et d'espaces d'activités au quotidien • Avoir des temps d'observation et d'écoute • Mise en place de repères spatio-temporels • Laisser la possibilité de participer aux tâches

Les objectifs pédagogiques du projet pour les 8/12 ans		
Objectifs généraux	**Objectifs opérationnels**	**Moyens et réalisations**
Développer l'autonomie, le sens de l'engagement et des responsabilités	- Développer le sens des responsabilités - Développer les notions d'implication et d'investissement - Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne. - Développer la capacité de l'enfant à communiquer. - Favoriser une cohésion de groupe	• Laisser au jeune le choix de ses activités , il leur est proposé plusieurs activités et c'est à eux de s'inscrire à celle qu'ils souhaitent • Donner la possibilité au jeune de proposer ses idées et de les réaliser par la mise en place de temps d'échange (souvent lors du goûter ou à la fin d'une activité) • Inscrire le jeune dans la vie collective de l'ALSH (rangement, repas, aménagement…) • Valoriser les jeunes dans leurs choix et leurs idées • Aménagement des lieux en concertations avec les enfants
Développer la curiosité culturelle et créative du jeune	- Faciliter l'accès à la culture - Enrichir le panel culturel - Favoriser l'intégration dans le paysage culturel local	• Privilégier les sorties sur la commune et dans les environs proches pour découvrir les structures culturelles et sportives du territoire. • Passerelle avec le pôle jeunesse pour les jeunes 10-12 ans • Mise en place d'ateliers à visée culturelle : créations musicales, vidéos, reportages, etc. •Ateliers de sensibilisations avec les Terres de Nataé • Activités en coopération avec des services de la commune (la médiathèque, les Arcs, pôle jeunesse…)
Acquérir les habiletés sociales nécessaires à la vie en collectivité	- Trouver sa place au sein d'un groupe, apprendre à s'exprimer en laissant la parole aux autres - Favoriser les prises de décisions collectives - Favoriser l'échange, le partage et l'ouverture aux autres - Comprendre et respecter les différences	• Reprise systématique des actes/paroles irrespectueux par les adultes et explications avec le jeune • Établir des règles de vie avec les enfants • Mise en place d'un fonctionnement par petit groupe afin que les besoins de chacun soient respectés et que soient valorisées les richesses de chacun.

Organisation et fonctionnement

Les modalités d'inscription

L'ALSH est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires pour accueillir des enfants de 3 à 12 ans sur une amplitude horaire de 7h30 à 19h00.

Il est ouvert en priorité aux enfants de la commune, les enfants hors commune peuvent avoir accès aux accueils sous condition de disponibilités. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial des parents.

Les inscriptions du mercredi (à la journée ou à la demi-journée) doivent se faire sur le Portail Familles au moins une semaine à l'avance

Pour accéder au Portail Familles, les familles doivent remplir le document Inscription Portail Familles et l'envoyer par mail (accompagné des pièces jointes demandées) à l'adresse suivante : *familles@mairie-queven.fr*

Formules et horaires d'accueil

Les formules d'accueil sont les suivantes :

Formules	Horaires d'arrivée	Horaires de départs
Journée complète	7h30 - 9h00	17h00 - 19h00
Matin (sans repas)		12h00
Matin (avec repas)		13h15 le mercredi et 13h30 pendant les vacances scolaires à 14h00
Après-midi (sans repas)	13h15 le mercredi et 13h30 pendant les vacances scolaires à 14h00	17h00 à 19h00
Après-midi (avec repas)	12h00	

Accueil des nouveaux arrivants

Pour faciliter la venue au centre de loisirs, vous avez la possibilité de nous contacter en amont, pour une petite visite des locaux afin que votre enfant se familiarise avec les lieux.

Lors de leur première journée, si besoin, vous pouvez également rester une dizaine de minutes avec votre enfant, le temps qu'il s'adapte à ce nouvel

environnement. Nous vous invitons à discuter avec un animateur présent sur les habitudes et les besoins spécifiques de votre enfant.

Annulations et remboursement

Afin de mieux répondre aux demandes des familles, nous avons décidé **d'accroître le nombre de places** pour l'accueil des enfants sur toutes les tranches d'âge, tant les mercredis que pendant les vacances scolaires.

À savoir, **toute annulation à moins de J-8 sera facturée**, sauf présentation d'un justificatif (exemple : certificat médical concernant l'enfant, document de l'employeur justifiant un changement de planning...).

Cela s'appliquera pour les vacances scolaires et les mercredis :

Exemple 1 : annulation le jeudi 09 octobre pour le mercredi 15 octobre, l'annulation ne sera pas prise en compte et vous serez facturé.
Exemple 2 : annulation le mardi 07 octobre pour le mercredi 15 octobre, l'annulation sera prise en compte et vous ne serez pas facturé.

Bien évidemment, nous comprenons que pour certaines personnes, des changements de plannings peuvent survenir au sein d'une entreprise, de plus, un enfant peut aussi tomber malade. Nous vous demanderons juste un document prouvant votre bonne foi (certificat médical, nouveau planning…) que vous pourrez transmettre par mail ou sur votre portail famille dans " signaler une absence ".

Journée Type

Voici le déroulement d'une journée type au sein de notre structure :

7h30 - 9h00	Garderie
9h00 - 9h45	Rassemblement pour l'appel Description de la journée Temps libre
9h45 - 11h30	Activités
11h30 - 11h50	Temps libre
11h50 - 12h00	Passage aux toilettes Lavage de mains
12h00 - 13h15	Repas (pour améliorer la qualité de ce moment, il est désormais organisé en deux services les mercredis).
13h30 - 15h30 13h30 - 14h30	3-5 ans : Sieste 3-5 ans : Temps calme
13h30 - 14h15	6-7 ans : Temps calme 8-12 ans : Temps calme puis temps libre
14h15 - 15h45	Activités
15h45 - 16h00	Temps libre
16h00 - 16h15	Goûter
16h15 - 17h00	Temps libre
17h00 - 19h00	Garderie

Les activités proposées

La programmation d'activités lors des vacances scolaires :

Lors de chaque vacances, l'équipe d'animation propose un programme d'activités et animations différentes en fonction de la tranche d'âge.

Ce programme est affiché dans les écoles ainsi que sur le site Internet de la Mairie de Quéven. Il précise :

- Les horaires
- Le lieu
- Le type d'activité
- Un descriptif de l'activité
- Le coût

Les mercredis :

Les mercredis diverses activités sont proposées, telles que des activités créatives, ludiques, culturelles ou encore des activités physiques.

Pour les 8-12 ans, nous organisons avec le Pôle Jeunesse et la Médiathèque, des matinées ludiques autour du jeu de société.

Certains mercredis, les 3-5 ans et les 6-7 ans sont accueillis à la Médiathèque pour se réunir autour d'activités comme de la lecture de contes, des jeux de société ou encore des ateliers créatifs (pour les 8-12 ans).

Chaque mercredi, les activités des 3-5 ans et des 6/7 ans tournent autour d'une thématique. Des ateliers créatifs et des jeux sportifs sont proposés en lien avec cette dernière.

Les projets à l'année :

Dans l'objectif d'impliquer les enfants tout au long de l'année, nous travaillons aussi sur des projets à moyen ou long terme.

Par exemple, cette année, les enfants de l'ALSH 8-12 ans se retrouvent les mercredis et lors des petites vacances autour de la fabrication d'un mini char afin de participer au carnaval de Lorient 2027 et sur l'écriture d'un journal sur la vie du centre (Le Quév'infos).

En parallèle, les enfants de l'ALSH 6-7 ans s'apprêtent à vivre un voyage inédit, entre histoire et imagination, guidés par les aventures de Paupiette qui démarre un périple à travers le monde. Chaque mercredi et pendant les vacances scolaires, Paupiette écrit un courrier aux enfants afin de leur faire partager ses aventures et leur faire découvrir pays, culture, traditions qu'elle rencontre.

Aussi, les enfants se verront proposer des activités en lien avec les pays visités (activités créatives, cuisine, jeux, découvertes culturelles, musique, histoires, activités sportives…).

En juin, les familles seront invitées à un apéro-expo pour découvrir les différentes expéditions réalisées tout au long de l'année.

Le transport :

Lorsque des activités extérieures se déroulent en petit groupe des minibus sont mis à la disposition de l'équipe d'animation.
Lors d'organisation de sorties plus importantes, nous nous déplaçons via une compagnie d'autocar, ou nous empruntons le réseau de bus de la CTRL.

Les ateliers :

Des ateliers réguliers peuvent être mis en place par l'équipe d'animation en fonction des centres d'intérêts du public. En effet, les animateurs veillent à associer les jeunes à la définition des programmes d'animations. L'équipe d'animation a pour but de créer des projets fédérateurs afin de transmettre un apport pédagogique aux jeunes qui s'y investissent.

Les actions sont réfléchies pour remplir un objectif double, dans un premier temps le but est de permettre aux jeunes de découvrir les associations et acteurs du territoire.

Pour cela, nous faisons appel aux différentes structures locales, pour qu'elles puissent dans un premier temps, se présenter et présenter leurs objectifs, mais également et surtout pour partager leurs savoirs faire et leurs valeurs. Nous organisons, par exemple, avec la médiathèque des temps de lecture et de jeux de sociétés.

Le second objectif est de permettre aux jeunes de faire des rencontres, de découvrir des parcours de vie, pour y répondre, nous organisons des rencontres intergénérationnelles. En effet, lors des mercredis et des périodes de vacances scolaires, nous organisons des repas et des ateliers créatifs avec la résidence de Kerlaran.

Des activités “de dernières minutes” peuvent également être proposées, en effet pour l'équipe d'animation, il est primordial de pouvoir s'adapter à la demande et donc d'être complètement flexible.

Santé, sécurité

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, morale et affective des jeunes, ainsi que du respect des lieux et du matériel.
L'équipe d'animation est garante du respect de ces différentes règles écrites et réfléchies par l'ensemble des jeunes.

Une communication fluide et directe entre les responsables légaux et les animateurs est primordiale afin de créer un bon accueil, mais aussi un suivi adapté pour chacun.

Pour inscrire leur enfant à l'Accueil de loisirs, les parents doivent au préalable remplir une **fiche sanitaire**, où sont stipulées les allergies, les traitements médicaux ainsi que le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale.

Les listes de santé ainsi que les **projets d'accueil individualisés** (PAI), sont établies chaque année lors des renouvellements de dossiers et mis à jour régulièrement. Les allergies sont affichées dans le cahier des présences à disposition de toute l'équipe d'animation ainsi qu'au restaurant scolaire et des listings sont affichés dans le placard animateur. Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'Accueil individualisé) qui est regroupé dans un dossier.

Avant chaque période, les trousses sont vérifiées et les éléments manquants sont demandés aux parents concernés. Nous disposons également d'une pharmacie dans la salle d'activités.

Aucun médicament ne peut être administré par les animateurs. Sauf sur présentation d'une ordonnance établie par un médecin. En cas de maladie contagieuse, les jeunes ne seront pas acceptés au sein de la structure.

L'équipe pédagogique

Présentation

L'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs est composée de :

→Un Responsable Animation Enfance Jeunesse

→4 directeurs ou référents :

- 2 directeurs ALSH 3-7 ans
- 2 directeurs ALSH 8-12 ans

→Une équipe de 10 animateurs qualifiés présents toute l'année

→Des animateurs saisonniers lors des vacances scolaires

→Des intervenants extérieurs sur l'organisation d'activités spécifiques

Les valeurs de l'équipe d'animation

L'équipe mène un projet cohérent, partageant les valeurs de l'éducation populaire, elle favorise les actions créatives et prend soin de rendre les jeunes un maximum acteurs de leurs loisirs et non simples consommateurs.

Les animateurs privilégient le partenariat avec les structures socio-culturelles, associatives et sportives du territoire. Ils structurent les animations de sorte qu'elles s'inscrivent dans le projet d'animation global du projet éducatif.

Les relations

Les relations entre les enfants et l'équipe d'animation :

L'animateur doit être à l'écoute des demandes des jeunes, il favorise la discussion et l'échange afin de :

- Privilégier le travail avec des groupes restreints
- Développer et s'appuyer sur la dynamique de groupe
- Valoriser l'estime de soi, la confiance, le respect
- Instaurer une relation de confiance mutuelle avec les enfants
- Impliquer l'enfant dans l'évolution du programme vacances

Les animateurs doivent garantir l'intégrité physique, affective et morale des enfants.

Si un enfant se sent mal ou se blesse, il doit faire preuve d'une attention particulière à son égard.

Les relations entre les animateurs et les responsables légaux :

Les animateurs sont disponibles et à l'écoute des responsables légaux durant les temps d'accueil. L'équipe a pour mission d'être une source, mais également un relais d'information.

La mise en place de "Café discut'" (temps où l'on invite les parents à prendre le goûter avec nous) lors des vacances scolaires permet des moments d'échanges constructifs avec les parents.

L'animateur se doit d'avoir une attitude rassurante et sécurisante auprès de l'enfant, mais aussi auprès des parents.

Les relations dans l'équipe d'animation :

La communication est également primordiale au sein de l'équipe d'animation. L'information se doit de circuler pour accompagner au mieux les jeunes dans leur accueil. L'animateur doit faire preuve d'initiative dans la vie quotidienne ainsi que dans les temps d'animations.

En cas de conflits au sein de l'équipe, ils doivent s'expliquer à l'écart des enfants ou même en parler à la direction.

Les relations entre les jeunes et les personnes extérieures à l'équipe d'animation :

Outre les animateurs, les jeunes sont amenés à rencontrer d'autres professionnels au sein de la structure. L'équipe d'animateurs veille à l'écoute et au respect des personnes qui fréquentent la structure de manière régulière ou occasionnelle.

Un des objectifs de l'ALSH 3-12 est de créer du lien entre les enfants et les structures du territoire.
Pour répondre à cet objectif, les animateurs font appel à des professionnels extérieurs pour la mise en place d'activités nécessitant un savoir-faire, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant chaque action.

L'évaluation

Dans un objectif d'amélioration continue de nos offres et de nos accueils, des évaluations sont mises en place.

En effet, des rencontres régulières avec l'ensemble de l'équipe d'animation sont effectuées chaque semaine. Ces dernières permettent à chacun d'échanger sur leurs ressentis, les difficultés rencontrées ainsi que le déroulement des activités.

Avant chaque période de vacances, l'ensemble de l'équipe permanente se réunit afin de faire connaissance avec les employés saisonniers, les stagiaires et d'étudier le projet pédagogique pour construire le programme d'animation.

A la fin des vacances, une réunion bilan est mise en place afin d'évaluer les actions mises en place tout au long des vacances. Cette réunion bilan permet de vérifier la qualité, la cohérence, mais également la pertinence des activités proposées.

Cette année, nous avons mis en place un questionnaire de satisfaction qui sera diffusé à l'ensemble des foyers une fois par an.

L'objectif de ce questionnaire est de nous permettre d'avoir des retours constructifs de la part des parents et des enfants, concernant la nature des activités proposées, la qualité d'accueil en matinée ou en soirée ou encore la construction du programme.

Les retours des jeunes et des parents sont source de remise en question des méthodes pédagogiques. Cela permet d'améliorer et de diversifier les actions sur le programme suivant.

Le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs

Les structures d'accueil sont des lieux de rencontres, d'échange, d'information et d'expression favorisant l'émergence de projets et la création culturelle. L'accueil est inconditionnel. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance. Elles sont régies par un règlement intérieur interdisant toute forme de violence psychologique, physique ou morale.

C'est dans cet état d'esprit que le projet de vie du local est mis en place. Le fonctionnement de la structure doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des lois, règles établies, sous l'autorité de la Mairie de Quéven et des équipes d'animation.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords des locaux.

Préambule :

La ville de Quéven offre un accompagnement aux jeunes et aux enfants dans le cadre de ses activités périscolaires et extrascolaires, comprenant :

- Restauration scolaire
- Accueils périscolaires du matin, du soir et du mercredi en période scolaire.
- Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), répartis en 4 tranches d'âge :
 - 3-5 ans
 - 6-7 ans
 - 8-12 ans
 - 12-17 ans

Pour leur bon fonctionnement, les dispositions ci-dessous sont présentées comme suit:

Inscription

Pour procéder à des réservations ou annulations concernant les services, il faut d'abord renseigner un dossier d'inscription et fournir toutes les pièces nécessaires sur le Portail de famille.
Ce dossier est disponible sur le site de la ville de Quéven :

https://www.espace-citoyens.net/queven/espace-citoyens/Home/AccueilPublic

En cas d'interrogation, vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante ou sur place au sein du Pôle Jeunesse de Quéven :

- Téléphone : 02.97.05.31.66
- Mail : familles@mairie-queven.fr

Tout dossier incomplet dans un délai de 15 jours après la date du 1er dépôt ne sera pas traité.

Règles de bonne conduite

1) **Comportement**

Les enfants comme les parents se doivent d'avoir un comportement poli et respectueux envers chacun. Pour garantir que les moments d'accueil restent des instants de détente, de repos et de convivialité, il est essentiel que chacun suivent les règles de conduite appropriées en groupe.

2) **Les sanctions**

Pour garantir la santé et la sécurité des enfants, il est essentiel qu'ils se comportent conformément aux règles de base et qu'ils respectent les instructions fournies par les animateurs.

Pour aider les parents dans leur organisation familiale et professionnelle, les services mettent en place diverses solutions.

Cela nécessite un travail important des équipes d'accompagnement et d'animation. Il est donc demandé aux familles de veiller à ce que leur(s) enfant(s) ait (aient) un comportement correct et respectueux vis-à-vis du personnel et de leurs camarades.

Les enfants ayant un comportement inadapté à la vie en collectivité seront concernés par les mesures disciplinaires suivantes :

- Avertissement et mise en garde par le personnel
- Courrier du service concerné à la famille pour l'informer des difficultés rencontrées
- Décision d'éviction temporaire
- Décision d'éviction définitive pour l'année en cours

* Ces mesures seront prises avec l'élu(e) chargé du service.

Dans chaque situation, les services restent à la disposition des familles pour envisager avec elles et dans l'intérêt de l'enfant les solutions possibles les mieux adaptées au contexte et au respect des contraintes tant légales que organisationnelles s'imposant à la collectivité.